

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 14 octobre 2022
DEL-2022-69**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 35
* de Représentés : 5
* de Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, M. Dominique FABRE, M. Dominique MITRIDATI, Mme. Stella PIERI, M. Félix TAMBINI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Benoît BRUZI, Jean-Joseph CANTELLI, M. Yannick CASTELLI, M. Marc FILIPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI.

Objet : M14 : Acquisition et aménagement d'un point info tourisme itinérant sous la forme d'un véhicule utilitaire de type fourgonnette entièrement équipé – Demande de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21 octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le sept octobre 2022. L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le président rappelle à l'assemblée délibérante, qu'à l'occasion de la décision n° 2021-18 en date du 29 novembre 2021, il avait été décidé de procéder à l'acquisition et l'aménagement d'un point info tourisme itinérant sous la forme d'un véhicule utilitaire de type fourgonnette entièrement équipé.

A la suite de la décision négative de l'ATC invalidant le plan de financement proposé initialement pour l'acquisition de ce véhicule, il a été décidé d'effectuer une modification de

ce plan de financement, intégrant par ailleurs les nouveaux dispositifs prévus par le guide des aides, tel que récemment mis à jour.

Réception par le préfet : 21/10/2022
Notification : 21/10/2022

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose de solliciter les aides financières de l'Agence du tourisme de la Corse et de l'Etat par le biais de la DETR et propose le plan de financement suivant :

Organismes	%	Montant HT
Agence du tourisme de la Corse	60 %	33 000.00 €
Etat (DETR)	20 %	11 000.00 €
Communauté de communes	20 %	11 000.00 €
TOTAL	100 %	55 000.00 €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU les statuts de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca,

VU la décision n°2021-18 en date du 29 novembre 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable émis à ce sujet par la commission "Patrimoine",

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour l'acquisition et l'aménagement d'un point info tourisme itinérant sous la forme d'un véhicule utilitaire de type fourgonnette entièrement équipé.
- **D'Autoriser et mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI

